

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **GLOTRON SC***

de la société

GLOBACHEM NV

enregistrée sous le

n°2019-2168

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et ses annexes.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	GLOTRON SC BETATRIX 700 SC TRONIX 700 SC FINEX 700 SC
Type de produit	Générique
Titulaire	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark - Lichtenberglaan 2019, 3800 Sint-Truiden, Belgique
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	700 g/L - métamitrone
Et	dont l'origine et/ou la composition détaillée sont décrites en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	485-2015.01
Numéro d'AMM	2170031
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.
La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 05 AVR. 2019


Françoise WEBER
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)